

Appel à candidatures concernant l'occupation du local donnant sur l'espace public de la Grande Halle

A l'initiative de l'Echevin des travaux publics et des propriétés communales, M. Jef van Damme, et dans le cadre du Contrat de Quartier Durable « Petite Senne », la Commune de Molenbeek-Saint-Jean lance un appel à candidatures pour occuper un local dans l'immeuble Ateliers et Logements Intergénérationnels qui donne sur l'espace public de la Grande Halle.

- **Caractéristiques du bien**

Le local a une superficie de 37 m² et contient également un WC indépendant (en dehors des 37m²). Le local a une double hauteur qui permet d'y construire une mezzanine.

- **Occupations recherchées**

La Commune souhaite accueillir une association (ou plusieurs) qui peut développer des activités/ateliers/... dans la Grande Halle avec le but d'activer le plus possible cet espace. L'association sélectionnée devra nécessairement impliquer les habitants de la Commune et être ouverte au quartier. La période d'occupation sera effective à la signature de la convention d'occupation pour une période allant jusqu'à fin 2026, avec une prolongation possible si les conditions de l'occupation sont bien respectées.

- **Relations avec la Commune**

La Commune de Molenbeek-Saint-Jean est propriétaire du bâtiment. Elle établira avec l'occupant.e une convention d'occupation, dont les termes seront approuvés par le Conseil Communal.

L'occupant devra s'acquitter d'un droit d'occupation correspondant à la grille adoptée par le Collège de la Bourgmestre et des Echevins en sa séance du 26 février 2014.

Le calcul est le suivant : 7,65 €/par m², soit 283,00 € pour le local, avec des réductions possibles :

- L'infrastructure est louée par une association non communale à finalité sociale, culturelle, éducative, ... : une diminution de 30 % sur le montant du loyer sera appliquée.

- L'infrastructure est louée par une association dont au moins la moitié du conseil d'administration est désignée par l'administration communale ou le CPAS : une diminution de 50 % sur le montant du loyer sera appliquée.

Le loyer peut également être payé sous forme de prestations équivalentes et au bénéfice de l'activation de la Grande Halle.

L'occupant devra prendre à sa charge les frais énergétiques liés à l'usage du bâtiment.

- **Note d'intention**

Les occupant.es désireux.euses de soumettre leur candidature sont priés de le faire au travers d'une note d'intention en format papier ou électronique reprenant :

1. Une description sommaire du projet
2. Les motivations liées au projet
3. Un premier planning d'aménagement et de leurs activités
4. Les possibilités d'ouverture sur le quartier avec un focus sur l'activation de la Grande Halle
5. Les statuts de l'association

L'analyse des candidatures reçues se fera sur base de critères suivants :

- La capacité à activer l'espace public de la Grande Halle
- La pertinence des motivations avancées
- L'ouverture vers le quartier
- Le réalisme du planning d'aménagement

Un jury composé de membres de l'administration communale sera mis en place et les candidat.e.s devront présenter leur projet devant ce dernier. La décision finale revient au Collège de la Bourgmestre et des Échevins.

Les candidatures doivent parvenir à l'administration communale au plus tard le 27 mars 2023, par courriel ou par dépôt papier.

Adresse courriel : ejacobs@molenbeek.irisnet.be

Adresse courrier : Administration communale de Molenbeek-Saint-Jean – Département Infrastructures et Développement urbain – Rue du Comte de Flandre 20 – 1080 Molenbeek

- Visite

Une visite des lieux sera organisée par le Département Infrastructures et Développement urbain avant la remise des dossiers de candidatures. Elle se tiendra le 14 mars 2023. Les candidat.e.s sont invité.e.s à contacter le Département Infrastructures et Développement Urbain.

- Photos du local et de ses environs

